

Société Anonyme
Ayant fait ou faisant publiquement appel à l'épargne
à B-8800 Roulers, Brugsesteenweg 374
TVA BE 0405.548.486 – RPM Courtrai
www.deceuninck.com

Les actionnaires sont invités par le conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à B-8830 Hooglede-Gits, Bruggesteeweg 164, le mardi le 10 mai 2011 à 11h00, avec l'ordre du jour suivant et les propositions de résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Communication du rapport annuel du conseil d'administration dont la Déclaration de gouvernance d'entreprise et le rapport du commissaire relatif à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2010.
2. Discussion et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, affectation du résultat.
Proposition de résolution: approbation des comptes annuels de l'exercice comptable 2010 et approbation de la proposition de ne pas attribuer de dividende pour l'exercice comptable 2010.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice comptable 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: donner décharge par un vote spécial aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice comptable 2010.
5. Nomination d'administrateurs
Proposition de résolution: nouvelle nomination, sur proposition du conseil d'administration, de T.R.D. Comm. VA avec représentant permanent, Mr Willy Deceuninck en tant qu'administrateur de la société et ce pour une durée de quatre ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2015.
Proposition de résolution: nomination, sur proposition du conseil d'administration, de R.A.M. Comm. VA avec représentant permanent, Mr Arnold Deceuninck en tant qu'administrateur de la société et ce pour une durée de quatre ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2015.
Proposition de résolution: nomination, sur proposition du conseil d'administration, de Mr Paul Thiers en tant qu'administrateur indépendant au sens de la Charte de gouvernance d'entreprise et de l'article 526ter du Code des sociétés de la société et ce pour une durée de quatre ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2015.
6. Attribution de statut d'administrateur indépendant
Proposition de résolution: attribution, sur proposition du conseil d'administration, de Marcel Klepfisch SARL, avec comme représentant permanent Marcel Klepfisch, qu'il satisfait aux critères d'administrateur indépendant au sens de la Charte de gouvernance d'entreprise et de l'article 526ter du Code des sociétés.
7. Nomination du commissaire
Proposition de résolution: sur proposition du comité d'audit, la nomination de la société Ernst & Young SCCRL, représentée par Mr Jan De Luyck pour une période de 3 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2014. Les émoluments s'élèvent à 200.000 euro.

8. Approbation de la rémunération annuelle des membres du conseil d'administration
Proposition de résolution: fixation du maximum de l'ensemble des rémunérations annuelles des membres non-exécutifs à 480.000 euro.
9. Rémunération variable
Proposition de résolution : Pour le CEO et les autres membres du team exécutif, il sera proposé à l'assemblée générale de 2011 de déroger à la disposition de l'article 520ter alinéa 2 du Code des sociétés et de ne pas échelonner dans le temps le paiement de la rémunération variable et l'attribution dépend de critères de performance mesurés à l'exercice comptable 2011.

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, les titulaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, au siège de la société ou auprès d'une agence de la Banque Degroof. Ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation certifiant que leurs actions ont été déposées.

Les propriétaires de titres dématérialisés sont tenus de déposer au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, au siège de la société ou auprès d'une agence de la Banque Degroof, une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité de ces actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires nominatifs sont tenus d'avertir par écrit le conseil d'administration, au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, de leur intention de participer à l'assemblée générale.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Procurations

Les actionnaires souhaitant se faire représenter doivent utiliser le modèle de procuration établi par le conseil d'administration conformément à l'article 23 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège de la société. Le formulaire de procuration sera également publié sur le site Internet de la société. Aucune autre procuration ne sera acceptée. Cette procuration doit être déposée au siège de la société au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Le rapport annuel 2010 (version néerlandaise et anglaise) et le CV des administrateurs à nommer sont disponibles sur le site Internet de la société (www.deceuninck.com).

Le conseil d'administration